

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUILLET 2013

Présents : Monsieur CLARIANA Claude, Maire, Mesdames et Messieurs Jean François GUIBBERT, Gérard LLOPEZ, Jean-Claude GIMENO, Jean-Claude PLA, Louis SBARRA, Alain ALBERT, Marie-Jeanne MULLER, Jacqueline LOZANO, Suzanne POCURUL, Nelly MARTI, Lucienne ROUSTIT, Béatrice GIMENO, Viviane MONTIER, Thierry BEUSELINCK,

Procurations : Mme Françoise CRASSOUS à M. Jean Claude GIMENO, Mme Géraldine ESCANDE à M. Jean Claude PLA, M. René COUSIN à M. Gérard LLOPEZ, M. Pierre CARLES à M. Claude CLARIANA, M. Tony LLORENS à M. Jean-François GUIBBERT.

Absent : Mme Pascale FRANSINO

Secrétaire de séance : Mme Jacqueline LOZANO

Début de séance : 18 h 30

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la séance précédente du 31 Mai 2013 qui est adopté à l'unanimité des présents + 5 procurations.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour et propose de rajouter les questions suivantes :

- 13) Fournitures repas scolaires et portage à domicile
- 14) Contrat JVS
- 15) Autorisation ester en justice

Le Conseil accepte à l'unanimité des présents + 5 procurations.

Monsieur le Maire précise que la question n°12) CRAC 2012 de la ZAC Camp Redoun est présentée par M. Grégory Heinniman, Responsable du projet de la ZAC Camp Redoun auprès de la SDEM Hérault Aménagement et demande l'autorisation de la traiter en premier afin de libérer M. Heinniman dès sa prestation terminée.

Accord du Conseil à l'unanimité des présents + 5 procurations.

ORDRE DU JOUR

DELIBERATIONS

Monsieur le Maire donne la parole à M. Grégory Heinniman pour faire la présentation du CRAC 2012 de la ZAC Camp Redoun :

XII –ZAC Camp Redoun : D-2013-07-19-12

a) CRAC 2012 : D-2013-07-19-12a

Monsieur Grégory Heinniman, Chef de projet de la réalisation de la ZAC Camp Redoun au sein de la SEM Hérault Aménagement donne lecture du compte rendu de l'activité du concédant (CRAC) relative à la réalisation de la ZAC Camp Redoun établit au 31/12/2012.

Monsieur le Maire reprend la parole pour faire procéder au vote de cette présentation qui est approuvée à l'unanimité des présents + 5 procurations.

b) Avenant n°4 traité de concession ZAC : D-2013-07-19-12b

Monsieur le Maire présente une proposition d'avenant n° 4 au traité de concession de la ZAC Camp Redoun dont la SEM Hérault Aménagement est l'attributaire.

VU le compte rendu annuel au concédant arrêté au 31/12/2012 qui prend en compte les évolutions techniques, foncières et commerciales du projet, il conviendrait d'ajouter au traité de concession :

- La modification de la participation d'Hérault Aménagement aux équipements induits compte tenu des travaux préparatoires du giratoire sur la RD14 réalisés par les entreprises de la ZAC,
- L'augmentation de la durée de la concession de 10 à 12 ans pour tenir compte de l'allongement des délais de commercialisation suite à la forte dégradation de la conjoncture économique.

Ces éléments constituent l'objet de l'avenant n° 4 présenté.

Le Conseil, à l'unanimité des présents + 5 procurations, approuve l'avenant ci-dessus présenté et autorise Monsieur le Maire à le signer avec la SEM Hérault Aménagement.

I – ONF Traitement contre les chenilles : D-2013-07-19-01

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire d'entretenir les plantations de pins de la commune en les protégeant contre la chenille processionnaire du pin. Le traitement aérien sera appliqué à l'aide d'un hélicoptère mono-turbine pour le traitement en zone forestière. Ce traitement est réalisé à l'aide d'un produit biologique ne présentant pas de nocivité pour l'environnement.

Il soumet à cet effet un devis de travaux établi par l'Office National des Forêts qui propose un traitement au prix de 65,00 € H.T./ha pour la zone forestière et sollicite l'aide la plus élevée possible du Conseil Général, pour une surface à traiter de 13.94 ha soit 1 083.70 € TTC.

La subvention demandée auprès du Conseil Général sera versée directement au service comptable de l'Office National des Forêts et sera déduite du montant total des travaux hors taxes. Cette opération sera expressément indiquée sur la facture émise à notre attention.

Le conseil approuve ces propositions, à l'unanimité des présents + 5 procurations.

II – REGIE D'AVANCES ET DE RECETTES : D-2013-07-19-02

Monsieur le Maire demande l'autorisation de délivrer une carte bleue sur le compte de la Régie d'Avances et de Recettes de l'ALSH au nom de M. Frédéric THERON afin d'éviter toutes manipulations d'espèces pendant les camps à l'extérieur. La cotisation annuelle de la carte bancaire est de 15 €.

Accord du conseil à l'unanimité des présents + 5 procurations.

III – COMPOSITION CONSEIL COMMUNAUTAIRE : D-2013-07-19-03

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il est nécessaire de se déterminer sur le nombre et la répartition des conseillers communautaires dans la perspective des prochaines élections municipales de 2014.

Il propose le nombre de 37 sièges à répartir selon la formule du droit commun à la proportionnelle suivant la règle du plus fort reste tels que :

- Cazouls les Béziers : 7 sièges
- Colombiers : 3 sièges
- Lespignan : 5 sièges
- Maraussan : 5 sièges
- Maureilhan : 3 sièges
- Montady : 6 sièges
- Nissan : 5 sièges
- Vendres : 3 sièges

Cette répartition permet qu'un minimum de 4 communes (soit la moitié des communes membres) soit nécessaire pour obtenir la majorité.

Le conseil, par 16 voix pour dont 3 procurations, 4 voix d'abstention dont 2 procurations et 0 voix contre, approuve les propositions.

IV – ETAT DE NON VALEUR : D-2013-07-19-04

Monsieur le Maire informe le conseil d'une proposition d'état de non valeur présentée par Mme Jullien, Perceptrice de Sérignan pour des sommes minimales d'impayés de repas de cantine scolaire et adulte depuis 2010 pour un montant total de 136.90 €.

Le conseil approuve, par 20 voix pour dont 5 procurations, l'état de non valeur présenté et dit que cette somme sera inscrite au BP 2013 au C/ 654.

V – Décision Modificative n°1 – M49 - : D-2013-07-19-05

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il y aurait lieu de modifier certaines imputations budgétaires du budget primitif 2012 d'eau potable et d'assainissement collectif (M49) afin de permettre la validation des études des programmes d'extension du lagunage pour les intégrer définitivement dans l'actif des biens communaux (opération d'ordre).

Il propose les modifications et transferts suivants :

Section d'investissement :

Recettes :

C/203- 041	Etudes	+ 145 154.00 €
------------	--------	----------------

Dépenses :

C/213-041	Construction	+ 145 154.00 €
-----------	--------------	----------------

Portant la section d'investissement à 799 817.00 € équilibrée en dépenses et recettes.

Vote : Pour à l'unanimité des présents + 5 procurations.

VI – AUTOMATE EZGED² ONE : D-2013-07-19-06

Monsieur le Maire propose l'installation de la nouvelle version de notre logiciel courrier intégrant la fonction de l'automate « Ezged² One » nécessaire pour la procédure de dématérialisation de la comptabilité.

Cette nouvelle version est installée au même loyer que l'ancien pour 2 ans, puis remise à plat du contrat sans coût supplémentaire.

Accord du conseil à l'unanimité des présents + 5 procurations pour installer cette nouvelle version.

VII – REGLEMENT INTERIEUR ET TARIFS BIBLIOTHEQUE/MESIATHEQUE : D-2013-07-19-07

Monsieur le Maire Informe le Conseil qu'un règlement intérieur commun à toutes les bibliothèques/Médiathèques des communes membres de la communauté de communes « La Domitienne » a été proposé par le réseau des médiathèques municipales de La Domitienne. Ce règlement prévoit des tarifs communs qui sont les suivants :

- 10 € par adulte de + de 25 ans
- 15 € pour les couples (même adresse)
- 5 € carte provisoire
- Gratuit pour les enfants et les adultes de – de 25 ans

Le conseil approuve, à l'unanimité des présents + procurations, les termes du règlement intérieur présenté et les tarifs ci-dessus proposés. Dit qu'ils seront applicables à compter du 1^{er} Septembre 2013.

Les recettes seront encaissées sur le budget communal à partir de l'émission de titres de recettes.

VIII - ALSH/CANTINE/GARDERIE MATERNELLE :

a) Règlements Intérieurs Garderie/Cantine/Alsh : D-2013-07-19-08a

Monsieur le Maire Informe le Conseil qu'il est nécessaire de modifier les règlements intérieurs des services de garderie maternelle, cantine et ALSH primaire afin d'intégrer notamment les changements d'horaires liés à la mise en place des changements des rythmes scolaires dès la rentrée 2013 et des mesures de priorité en cas de sureffectif.

Il donne lecture des propositions de ces trois règlements intérieurs et demande au Conseil de bien vouloir se prononcer,

Le Conseil, à l'unanimité des présents + 5 procurations, approuve les termes des règlements intérieurs présentés relatifs aux services de garderie maternelle, cantine et ALSH primaire et dit qu'ils seront applicables à compter de la rentrée scolaire de Septembre 2013.

b) Tarifs Garderie/Cantine/Alsh : D-2013-07-19-08b

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération du Conseil Municipal du 12 Juillet 2006 par laquelle les tarifs de la Garderie Maternelle, Cantine et ALSH Primaire ont été fixés.

Il précise qu'il y aurait lieu de réviser ces tarifs.

Il propose les tarifs suivants :

Garderie maternelle :

- | | |
|--|--------|
| - ½ journée scolaire (lundi, mardi, jeudi, vendredi) | 1.52 € |
| - ½ journée mercredi | 2.30 € |

ALSH Primaire :

- | | |
|--|--------|
| - ½ journée scolaire (lundi, mardi, jeudi, vendredi) | 1.80 € |
| - ½ journée ALSH TP (mercredi ou vacances) | 2.50 € |
| - ½ journée ALSH CAF (mercredi ou vacances) | 0.20 € |
| - ½ journée ALSH MSA (mercredi ou vacances) | 0.20 € |

Cantine :

- | | |
|--------------------------|--------|
| - Repas cantine scolaire | 2.85 € |
| - Repas portage adulte | 5.40 € |

Les recettes de garderie maternelle, cantine scolaire et ALSH Primaire seront encaissées au début de chaque mois (entre le 1^{er} et le 5 du mois) directement auprès du régisseur de recettes, responsable de l'Espace « La Cardonilha », par facturation sur la base de la pré-inscription de l'enfant. Les éventuels réajustements seront régularisés sur le mois suivant.

Les réajustements du mois de juin pourront être régularisés par l'émission d'un titre de recettes ou d'un mandat administratif.

Le Conseil approuve, à l'unanimité des présents + 5 procurations, les propositions de Monsieur le Maire et les tarifs ci-dessus présentés et dit que ces derniers ainsi que les modalités d'encaissement seront applicables dès la rentrée scolaire 2013.

IX – AVENANTS ET SOUS-TRAITANCE RESTRUCTURATION SALLE POLYVALENTE ET SERVICES TECHNIQUES :

a) Avenant n° 1 – Lot n°2 : D-2013-07-19-09a

Monsieur le Maire présente au Conseil l'avenant n° 1 en plus-value pour travaux supplémentaires au lot n°2 – Gros Œuvre détenu par l'Entreprise Le Marcory, validé par la CAO du 17/07/2013.

L'avenant n° 1 de 12 908.40 € HT – 15 438.45 € TTC concerne des travaux supplémentaires de fourniture et mise en place salle de réunion et sanitaire de chantier.

Le montant initial du marché de 243 991.78 € HT – 291 814.16 € TTC est donc porté à 256 900.18 € HT – 307 252.61 € TTC.

Accord du conseil à l'unanimité des présents + 5 procurations.

b) Avenant n° 1 – Lot n°3 : D-2013-07-19-09b

Monsieur le Maire présente au Conseil l'avenant n° 1 en plus-value pour travaux supplémentaires au lot n° 3 – Charpente Couverture détenu par l'Entreprise Célestin Charpente.

L'avenant n° 1 de 2 000.00 € HT – 2 392.00 € TTC concerne des travaux supplémentaires de modification de velux et volet roulant.

Le montant initial du marché de 84 500.00 € HT – 101 062.00 € TTC est donc porté à 86 500.00 € HT – 103 454.00 € TTC.

Accord du conseil à l'unanimité des présents + 5 procurations.

c) Avenant n° 1 – Lot n° 6 : D-2013-07-19-09c

Monsieur le Maire présente au Conseil l'avenant n° 1 en moins-value au lot n° 6 – Menuiseries Extérieures détenu par l'Entreprise Espace ALU.

L'avenant n° 1 de 2 890.00 € HT – 3 456.44 € TTC oncerne la suppression d'un châssis Me7.

Le montant initial du marché de 24 159.00 € HT – 28 894.16 € TTC est donc porté à 21 269.00 € HT – 25 437.72 € TTC.

Accord du conseil à l'unanimité des présents + 5 procurations.

d) Avenant n° 1 – Lot n° 14 : D-2013-07-19-09d

Monsieur le Maire présente au Conseil l'avenant n° 1 en plus-value pour travaux supplémentaires au lot n° 14 – Electricité détenu par l'Entreprise Baron Barbe, validé par la CAO du 17/07/2013.

L'avenant n° 1 de 2 315.00 € HT – 2 768.74 € TTC oncerne des travaux supplémentaires de fourniture et pose d'une boucle magnétique.

Le montant initial du marché de 44 243.00 € HT – 52 914.63 € TTC est donc porté à 46 558.00 € HT – 55 683.37 € TTC.

Accord du conseil à l'unanimité des présents + 5 procurations.

e) Sous-traitance Lot n°2 : D-2013-07-19-09e

Monsieur le Maire présente au Conseil la déclaration de sous traitance de l'Entreprise Le Marcory Construction qui détient le lot n°2 – Construction - du marché de Restructuration de la Salle Polyvalente et des Services Techniques pour le coulage du plancher haut rez-de-chaussée à la Société Eurosol de Canet en Roussillon pour un montant maximum de 1 500.00 € HT.

Accord du conseil à l'unanimité des présents + 5 procurations qui autorise Monsieur le Maire à signer tout document utile à cette affaire.

X – COMPTE RENDU DE LA CAO DU 08/07/2013 :

a) Marché Sanitaires Ecole Élémentaire : D-2013-07-19-10a

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il y a lieu de retenir les prestataires pour la réalisation des Sanitaires de l'Ecole Élémentaire.

Les CAO des 8 et 17 Juillet 2013 ont retenu sur les 10 offres reçues les mieux-disantes suivantes :

Lot 1 – Gros Œuvre - Façades : PROBATIMAT : 22 000.00 € HT
 Lot 2 – Menuiserie Extérieure – Menuiserie Intérieure : POVEDA : 8 200.00 € HT
 Lot 3 - Etanchéité : SEM : 2 657.00 € HT
 Lot 4 - Revêtement de sols/faïences : ANDREO : 3 243.33 € HT
 Lot 5 - Peinture : EBP : 1 870.00 € HT
 Lot 6 - Plomberie / VMC : HENRY : 8 000.00 € HT
 Lot 7 - Electricité : HENRY : 3 200.00 € HT
 Montant total du marché : 49 170.33 € HT

Le Conseil, à l'unanimité des présents + 5 procurations prend acte et approuve les choix de la CAO du 8/07/2013 et du 17/07/2013.

b) Voirie communale 2013 : D-2013-07-19-10b

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il y a lieu de retenir le prestataire pour la réalisation du programme de voirie communale 2013.

La CAO du 8 Juillet 2013 a retenu, sur les 3 offres reçues, l'offre de l'Entreprise BRAULT de Béziers comme moins et mieux-disante :

Lot 1 – Voirie Piétonnier :	103 499.00 € HT
Lot 2 – Terrassement :	23 125.00 € HT
Lot 3 – Purges de voirie :	5 995.60 € HT
Montant total du marché :	132 619.00 € HT

Le Conseil, à l'unanimité des présents + 5 procurations prend acte et approuve le choix de la CAO du 8/07/2013.

c) Voirie Rurale – Chemin du Moulin : D-2013-07-19-10c

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il y a lieu de retenir le prestataire pour la réalisation du programme de voirie rurale : Chemin du Moulin.

La CAO du 8 Juillet 2013 a retenu, sur les 4 offres reçues, l'offre de l'Entreprise BRAULT de Béziers comme moins et mieux-disante qui propose de réaliser la prestation pour un montant HT de 27 457.00 € pour le marché de base et de 2 625.00 € pour l'option des barrières.

Montant total du marché avec option : 30 082.00 € HT

Les membres de la CAO ont proposé de retenir l'option.

Le Conseil, à l'unanimité des présents + 5 procurations prend acte et approuve les choix de la CAO du 8/07/2013.

d) Démolition de l'ancienne Station d'Épuration : D-2013-07-19-10d

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il y a lieu de retenir le prestataire pour la réalisation de la démolition de l'ancienne station d'épuration.

La CAO du 8 Juillet 2013 a retenu, sur les 5 offres reçues, l'offre de l'Entreprise CLAPE TP d'Armissan (11) comme moins et mieux-disante qui propose de réaliser la prestation pour un montant HT de 8 780.00 €.

Le Conseil, à l'unanimité des présents + 5 procurations prend acte et approuve le choix de la CAO du 8/07/2013.

XI – HERAULT ENERGIES – CONVENTION RTE DE FLEURY : D-2013-07-19-11

Monsieur le Maire présente au conseil le projet de travaux cité en objet, estimé par Hérault Energies,

L'estimation des dépenses de l'opération (honoraires, études et travaux), s'élève à :

Travaux d'électricité :	105 459.32 €
Travaux d'éclairage public :	136 935.30 €
Travaux de télécommunications :	65 736.26 €
Total de l'opération :	308 030.88 €

Le financement de l'opération peut être envisagé comme suit :

- Subvention du Département, du Face sur les travaux « électricité » : 71 408.18 €
- Subvention de Hérault Energies sur les travaux « éclairage public » (à inscrire en recette) : 20 000.00 €
- Subvention du Département sur les travaux « télécommunications » : 6 100.00 €
- La TVA sur les travaux d'électricité est récupérée directement par Hérault Energies, contrairement à celle sur les travaux d'éclairage public et de génie civil de télécommunications qui peut être récupérée par la commune au titre du FCTVA.

La dépense prévisionnelle de la commune est de : 214 323.61 €

Le Conseil, à l'unanimité des présents + 5 procurations,

- Accepte le projet Entrée de Ville – RD 14 pour un montant prévisionnel global de 308 030.88 € TTC
- Accepte le plan de financement présenté par Monsieur le Maire,
- Sollicite les subventions les plus élevées possibles de la part du Département, du Face et de Hérault Energies,
- Sollicite Hérault Energies pour l'inscription de cette opération à son prochain programme de travaux,
- Prévoit de réaliser cette opération selon l'échéancier suivant : 4^e trimestre 2013 ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention financière à intervenir avec Hérault Energies, ainsi que l'ensemble des documents lié à l'exécution de la présente décision.
- S'engage à inscrire au budget général de la commune :
- En dépenses C/2313 la somme de 214 323.61 €
- En recettes C/1328 la somme de 20 000.00 €

XIII – FOURNITURES REPAS SCOLAIRES ET PORTAGE A DOMICILE : D-2013-07-19-13

Monsieur le Maire informe, le conseil qu'il est nécessaire de procéder à la mise en concurrence des prestataires pour la fourniture de repas scolaires et portage à domicile. Le contrat actuellement détenu par la SAEM Occitane de Restauration arrive à échéance en Septembre.

Le Conseil, à l'unanimité des présents + 5 procurations, approuve le dossier présenté et la procédure de mise en concurrence sous la forme adaptée des prestataires pour la fourniture des repas scolaires et portage à domicile et autorise Monsieur le Maire à signer le marché correspondant avec l'entreprise reconnue mieux-disante par la CAO compétente.

Monsieur le Maire rendra compte à la prochaine séance de conseil municipal des choix de la CAO.

XIV – CONTRAT JVS : D-2013-07-19-14

Monsieur le Maire rappelle au conseil sa décision du 31 Mai 2013 de reconduite le contrat de maintenance de nos logiciels informatique auprès de la Société JVS qui a fait une proposition sur 3 ans : Forfait de la version Millésime On Line Intégral annuel de 5050.00 € HT comprenant les mises à jour, le formateur à disposition sur toutes les applications proposées dans le module intégral.

Il est nécessaire de préciser que les droits d'accès logithèque millésime intégral on line ne se règle que la première année pour un montant de 2 765.00 €HT.

Le Conseil, à l'unanimité des présents + 5 procurations, approuve les conditions et montant du contrat ci-dessus présenté par la société JVS et autorise Monsieur le Maire à le signer.

XV – AUTORISATION ESTER EN JUSTICE : D-2013-07-19-15

Monsieur le Maire informe l'assemblée que L'Association PEGASE a formé devant le TA de Montpellier un recours gracieux en annulation de l'arrêté de permis de construire n° PC3413512Z0040 du 08/04/2013 accordant un permis de construire à la SCI MARINASEC, 3 Impasse du Cercle à Lespignan 34710 pour la réhabilitation d'un hangar et son extension (requête n° 1303333-1), ainsi qu'une requête n° 1303334-1 en référé-suspension pour ce même permis de construire.

Il précise donc qu'il est nécessaire d'assurer la défense des intérêts de la commune dans ces requêtes.

Il propose donc de mandater le Cabinet d'Avocats de SCP Vinsonneau-Paliès Noy Gauer & Associés de Montpellier pour défendre les intérêts de la commune dans les deux requêtes présentées ci-dessus.

Les dépenses relatives à cette affaire seront prélevées sur les crédits inscrits au budget de la commune.

Vote : Pour à l'unanimité des présents + 5 procurations.

QUESTIONS DIVERSES

- Lecture d'un courrier de Monsieur le Directeur du CFAA (Centre de Formation Agricole de l'Aude) de Carcassonne qui présente son projet d'ouverture du BTS Aménagement Paysager sur le site de Narbonne par voie d'apprentissage de 2 ans après un diplôme de niveau V (BAC, BPREA...). Monsieur le Maire propose de lui adresser une lettre de soutien. Accord de l'assemblée.
- Vins des Pays d'Ensérune : Soirée Vins Jazz et Tapas le 25/07/2013 à 19 h Cave Coopérative de Nissan.
- Lecture de la Réponse de M. Vézhinet, Président du Conseil Général à la lettre de M. le Maire concernant le programme de logements sociaux prévus à la ZAC Camp Redoun.
- Bilan du séjour des Chastrois dans le cadre du Jumelage.
- Chantier d'insertion des Jeunes Bénévoles 2013 – Apéritif le Lundi 22 Juillet 2013 à 18h30 au Stade de Montady.
- Commission de travail pour la Rentrée Scolaire 2013 le Mercredi 24 Juillet 2013 à 18h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 15.